

Domaine (17), est désignée sur le plan sous le nom de *pré du Maine* (17 bis). Les propriétés de l'abbaye comprenaient un *bois du Maine* placé sur la hauteur, entre Sain-Bel et Savigny, qui avait sans doute la même provenance que le pré et le même nom que l'on peut croire celui d'un donateur (18).

L'église paroissiale de Savigny, sous le vocable de Saint-André, placée au nord et en dehors de l'enceinte de l'abbaye, et dont le chœur était d'un très beau style ogival du XIII^e siècle, a été démolie de nos jours.

Trente-quatre délibérations consignées dans le registre de la municipalité de Savigny, sont consacrées à constater les dégâts de toute sorte commis dans les divers bâtiments de l'abbaye, depuis le 7 décembre 1791, jusqu'au 14 nivôse, an III.

Le 7 décembre 1791, on enregistre la violation des scellés qui avaient été apposés sur la porte de l'église et le vol de quelques objets de peu de valeur, des bandes de plomb détachées du clocher et des barreaux de fenêtres de la maison du prieuré de Saint-Laurent.

Le 15 novembre 1792, l'administration du district envoie à Savigny un commissaire chargé de prendre livraison des vases, argenterie et ornements de l'abbaye. Ces objets sont transportés à Lyon sur une voiture de réquisition, escortée de gardes nationaux, à l'exception de l'ostensoir et d'un

(17) *Cartulaire de Savigny. Notice historique*, p. 169.

(17 bis) Ce fonds est désigné dans le procès-verbal d'adjudication du 28 brum. an IV de la façon suivante : « pré du Maine, environ 90 bichérées, dont la seconde herbe appartient à la commune de Savigny pour les habitants du bourg ». Arch. du dép., procès-verb. d'adjudication des biens nationaux, cart. 51

(18) V. la *Notice* de M. H. Côte sur *Quelques prieurs de Tarare. Almanach du comice agricole de Tarare*, 1869, p. 89.